

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 23 juillet, à dix-huit heures, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle polyvalente de la commune de l'ISLE-JOURDAIN, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 17 juillet 2020

Présents : Francis LARROQUE, Frédéric PAQUIN, Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nadine FIERLEJ, Anne MAZAUDIER, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Martine ROQUIGNY, Delphine COLLIN, Yannick NINARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Marc VERDIÉ, Marilyn VIDAL, Bernard TANCOGNE, Claire NICOLAS, Jacques BIGNEBAT, Brigitte HECKMANN-RADEGONDE, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Gérard PAUL, Éric SANVICENTE Josianne DELTEIL, Muriel ABADIE, Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

PROCURATIONS :

- 1- M. Nicolas PANAVILLE a donné procuration à Mme Jocelyne TRIAES,
- 2- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Gérard PAUL,
- 3- M. Denis PÉTRUS a donné procuration à M. Éric BIZARD
- 4- M. Jean-Sébastien KLEIN-MEYER a donné procuration à Mme Muriel ABADIE

Excusés : Nicolas PANAVILLE, Fabienne VITRICE, Denis PÉTRUS et Jean-Sébastien KLEIN-MEYER

Absents : Lucien DOLAGBENU et Jean-Luc DUPOUX,

A été nommé secrétaire : M. Julien DÉLIX

Monsieur IDRAC, Maire de la commune de l'ISLE-JOURDAIN, accueille les conseillers communautaires et procède ensuite à l'appel nominal des délégués communautaires.

M. Julien DÉLIX est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

1	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES PRÉCÉDENTES	5
2	FONCTIONNEMENT INTERNE.....	5
2.1	Délégation d'attributions au Président.....	5
2.2	Indemnités de fonction du Président et des vice-Présidents.....	7
2.3	Adoption du règlement intérieur du conseil communautaire	7
2.4	Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.....	7
2.5	Désignation des membres de la CLECT	8
2.6	Désignation des représentants de la collectivité au CT et au CHSCT	8
2.7	Désignation des représentants du conseil communautaire au conseil d'administration du CIAS	8
2.8	Désignation des délégués à l'établissement public à l'EPIC OTGT	9
2.9	Proposition d'une liste de commissaires pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)	10
2.10	Élection des membres de la Commission intercommunale d'accessibilité.....	10
2.11	Élection des délégués dans les syndicats	11
2.11.1	Élection des délégués au Syndicat de Gestion de la Save et de ses Affluents (SGSA) – syndicat mixte fermé.....	11
2.11.2	Élection des délégués au Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch (SMGALT) – syndicat mixte fermé.....	11
2.11.3	Élection des délégués au sein du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique »	12
2.12	Désignation des délégués dans les associations	12
2.12.1	Désignation d'un représentant à l'Association Départementale du Développement des Arts du Gers (ADDA 32)	12
2.12.2	Désignation des délégués au sein de l'association « Accueil Partage Initiative (API) en Gascogne »	12
2.12.3	Désignation des représentants au sein de l'association « Claude NINARD »	12
2.12.4	Désignation des représentants au sein de l'Office Intercommunal du Sport (OIS).....	13
2.12.5	Désignation des délégués au sein de l'association « École de Musique de la Gascogne Toulousaine »	13
2.12.6	Désignation des représentants à l'association « MJC ».....	13
2.12.7	Désignation des délégués au sein de l'association « Gers Développement ».....	13
2.12.8	Désignation d'un représentant au sein de l'association « Entente Neste et Rivières de Gascogne (ENRG) »	13
2.13	Nomination des représentants de la CCGT à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) et à la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC)	14

2.14	Désignation des délégués dans les syndicats	14
2.14.1	Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du secteur Est (SICTOM du secteur Est) – syndicat mixte fermé.....	14
2.14.2	Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne (PETR – PPG) - syndicat mixte fermé.....	15
2.14.3	Syndicat de Gestion des Rivières d'Astarac-Lomagne (SYGRAL)	15
2.14.4	Syndicat Départemental d'Énergies du Gers (SDEG) : désignation d'un représentant au sein de la commission consultative	15
2.14.5	Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) : désignation d'un représentant au sein de la commission consultative.....	16
2.14.6	Désignation des représentants au syndicat mixte fermé pour l'accueil des gens du voyage MANÉO	16
2.14.7	Désignation des représentants au Syndicat Mixte d'Intérêt Scolaire (SMIS) de CASTILLON-SAVÈS, FRÉGOUVILLE, GISCARO, MAURENS et la CCGT – syndicat mixte fermé 16	
2.14.8	Désignation des délégués au sein du syndicat mixte fermé « Scot de Gascogne ».....	16
2.15	Désignation des membres au sein du Groupe d'Action Locale (GAL) du programme Leader PETR du Pays portes de Gascogne	17
2.16	Désignation des représentants au sein des sociétés.....	17
2.16.1	Société Publique Locale « Agence Régionale de l'Énergie et du Climat Occitanie » (SPL AREC OCCITANIE) : désignation du membre de l'assemblée spéciale et du représentant permanent aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.....	17
2.16.2	Société Publique Locale « Agence Régionale de l'Aménagement et de la Construction d'Occitanie » (SPL ARAC OCCITANIE) : désignation du membre de l'assemblée spéciale et du représentant permanent aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires	18
2.16.3	Société par Actions Simplifiée « Energie Citoyenne Pays Portes de Gascogne » (SAS ECPPG) : désignation d'un représentant	18
2.17	Information sur la représentation de la Gascogne Toulousaine au Comité Départemental du Tourisme du Gers (CDT 32).....	18
3	FINANCES.....	19
3.1	Cotisation des entreprises (CFE) : dégrèvement exceptionnel au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire	19
3.2	Répartition du FPIC 2020.....	19
4	RESSOURCES HUMAINES.....	20
4.1	Service Informatique et systèmes d'information : signature d'un contrat d'apprentissage	20
4.2	Modification du tableau des emplois	20
4.3	Services techniques : convention de mise à disposition de personnel entre la CCGT et la commune de l'Isle-Jourdain.....	20

5	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	20
5.1	ZAE Pont Peyrin 3 : dérogation à l'avis du Domaine dans le cadre de l'acquisition d'un terrain appartenant à M. Michel DUPRAT pour réaliser une future extension de la zone d'activités	20
6	TOURISME COMMUNICATION.....	20
6.1	Plan de relance économique et touristique : exonération de la taxe de séjour du 01/06 au 31/12/2020	20
7	SPORT.....	21
7.1	Prolongation d'ouverture de la piscine 2020.....	21
8	QUESTIONS DIVERSES.....	21

NOTICE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 16 juin 2020.

Mme TERRASSON demande des informations complémentaires sur le mode de calcul de la majorité absolue énoncée sur le procès-verbal du 16 juillet 2020.

M. PAQUIN lui répond que le nombre de suffrages exprimés s'obtient en ôtant du nombre de votants les bulletins nuls et blancs. La majorité absolue est égale à 50 % du nombre de suffrages exprimés auquel il est ajouté 1.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 16 juillet 2020.

2 FONCTIONNEMENT INTERNE

2.1 Délégation d'attributions au Président

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à la majorité (pour : 34, contre : 1) :

- a) **de donner délégation au Président pour toutes les attributions énumérées ci-après, pour la durée de son mandat :**
- procéder, dans la limite de 500 000 euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au (a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du (c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
 - réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000 euros ;
 - prendre toute décision, dès lors que les crédits correspondants sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la déclaration d'infirmité le cas échéant et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 90 000 euros hors taxes, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 15 %.

- recruter des agents non titulaires pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément absents, sur la base des articles 3, 3-1 et 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux ;
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- intenter au nom de la collectivité les actions en justice ou défendre la collectivité dans les actions intentées contre elle.
 Cette délégation d'ester en justice est générale et vaut pour toutes les instances portées devant les juridictions de l'ordre judiciaire, tant civiles que pénales, ou devant les juridictions de l'ordre administratif et ce quel que soit le degré de juridiction, ainsi que de se porter partie civile pour défendre les intérêts de la collectivité et de solliciter en conséquence, devant la juridiction compétente, des dommages et intérêts en réparation du préjudice subi par la collectivité.
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules intercommunaux jusqu'à hauteur de 15 000 euros HT ;
- prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du Code du Patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.
- autoriser, au nom de la communauté de communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle membre ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme, notamment en ce qui concerne les permis de construire, les permis d'aménager, les déclarations de travaux, les autorisations de clôtures, les autorisations d'installations de travaux divers, les permis de lotir, les certificats d'urbanisme, concernant les terrains, équipements et bâtiments, soit mis à disposition par les communes membres, soit propriété de la communauté de communes. Cette délégation est étendue aux permis de démolir pour les propriétés communautaires ;
- prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de ses avenants, conclus sans effet financier pour la communauté de communes, et pouvant avoir pour objet la perception d'une recette. Sont exclus les conventions de délégation de service public et leur avenant.
- conclure des conventions de mise à disposition des bâtiments/équipements communautaires avec les associations
- demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil communautaire, l'attribution de subventions.

- b) **d'autoriser le Président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, en vertu de l'article L 5211-9 du CGCT, à un ou plusieurs vice-présidents, la signature des actes relevant des attributions qui lui sont déléguées par la présente délibération**
- c) **dit qu'il sera rendu compte, à chaque réunion du conseil, des décisions prises par Monsieur le Président, ou le cas échéant par Mesdames et Messieurs les vice-présidents délégués, en application de la présente délibération.**

2.2 Indemnités de fonction du Président et des vice-Présidents

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à la majorité (pour : 28, contre : 7) :

- de fixer le montant des indemnités de fonction suivantes du Président et des 8 vice-présidents à compter du 17 juillet 2020,

ÉLUS	TAUX proposé (en % de l'IB terminal de la fonction publique)	Indemnité brute annuelle	Indemnité Brute mensuelle
PRÉSIDENT	49.12 %	22 925,68 €	1 910,47 €
VICE-PRÉSIDENTS	17.60 %	8 214,41 €	684,53 €

- de fixer la périodicité de versement au mois et de les revaloriser en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

2.3 Adoption du règlement intérieur du conseil communautaire

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le règlement intérieur du conseil communautaire joint en annexe de la délibération.

2.4 Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Le Conseil communautaire, après avoir procédé au vote à mains levées, décide à la majorité (pour : 29, abstentions : 6) :

- de désigner M. Francis IDRAC, président de la CAO,
- d'élire au sein de la CAO les membres suivants :

Membres	
Titulaires	Suppléants
M. Gaëtan LONGO	Mme Pascale TERRASSON
M. Georges BELOU	Mme Josianne DELTEIL

Mme Jocelyne TRIAES	M. Christophe TOUNTEVITCH
M. Yannick NINARD	M. Jean-Claude DAROLLES
M. Julien DELIX	M. Frédéric PAQUIN

2.5 Désignation des membres de la CLECT

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à la majorité (pour : 32, abstentions : 3) d'élire les membres ci-dessous pour siéger à la CLECT :

Communes	Représentants
AURADÉ	M. Francis LARROQUE
BEAUPUY	M. Frédéric PAQUIN
CASTILLON-SAVÈS	M. Julien DÉLIX
CLERMONT-SAVÈS	M. Gaëtan LONGO
ENDOUIELLE	Mme Pascale TERRASSON
FONTENILLES	M. Christophe TOUNTEVITCH
FRÉGOUVILLE	M. Jean-Claude DAROLLES
L'ISLE-JOURDAIN	M. Francis IDRAC
LIAS	M. Gérard PAUL
MARESTAING	Mme Claudine DANEZAN
MONFERRAN-SAVÈS	Mme Josianne DELTEIL
PUJAUDRAN	Mme Muriel ABADIE
RAZENGUES	Mme Janine LAHIRLE-BARIOULET
SÉGOUFIELLE	M. Georges BELOU

2.6 Désignation des représentants de la collectivité au CT et au CHSCT

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à la majorité (pour : 29, abstentions : 6) de désigner les représentants de la collectivité (3 titulaires et 3 suppléants) suivants au sein du CT et CHSCT :

Délégués	
Titulaires	Suppléants
M. Francis IDRAC	M. Georges BELOU
M. Gaëtan LONGO	M. Jean-Claude DAROLLES
Mme Pascale TERRASSON	Mme Delphine COLLIN

2.7 Désignation des représentants du conseil communautaire au conseil d'administration du CIAS

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à la majorité (pour : 32, abstentions : 3) :

- de procéder à la désignation des administrateurs du CIAS par scrutin de liste,
- d'élire les membres suivants :

Élus conseillers communautaires			
Nombre	Prénom	Nom	Commune
1	Delphine	COLLIN	ISLE-JOURDAIN
2	Jean-Claude	DAROLLES	FRÉGOUVILLE
3	Josianne	DELTEIL	MONFERRAN
4	Georges	BELOU	SÉGOUFIELLE
5	Muriel	ABADIE	PUJAUDRAN
6	Mohammed	EL HAMMOUMI	FONTENILLES

2.8 Désignation des délégués à l'établissement public à l'EPIC OTGT

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à la majorité (pour : 31, abstentions : 4) de désigner comme suit les membres élus (10 titulaires et 10 suppléants) pour siéger au sein du comité de direction de l'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) « Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine » :

Élus conseillers communautaires			
Nombre	Titulaires		
	Prénom	Nom	Commune
1	Francis	IDRAC	ISLE-JOURDAIN
2	Pascale	TERRASSON	ENDOUFIELLE
3	Georges	BELOU	SEGOUFIELLE
4	Gaëtan	LONGO	CLERMONT-SAVES
5	Jocelyne	TRIAES	FONTENILLES
6	Julien	DÉLIX	CASTILLON-SAVES
7	Claire	NICOLAS	ISLE-JOURDAIN
8	Bernard	TANCOGNE	ISLE-JOURDAIN
9	Brigitte	HECKMANN-RADEGONDE	ISLE-JOURDAIN
10	Muriel	ABADIE	PUJAUDRAN

Nombre	Suppléants		
	Prénom	Nom	Commune
1	Yannick	NINARD	ISLE-JOURDAIN
2	Jean-Claude	DAROLLES	FREGOUVILLE
3	Claudine	DANEZAN	MARESTAING
4	Nadine	FIERLEJ	FONTENILLES
5	Jacques	BIGNEBAT	ISLE-JOURDAIN
6	Martine	ROQUIGNY	ISLE-JOURDAIN
7	Jean-Luc	DUPOUX	ISLE-JOURDAIN
8	Christophe	TOUTEVICH	FONTENILLES
9	Régine	SAINTE-LIVRADE	ISLE-JOURDAIN
10	Janine	BARIOULET-LAHIRLE	RAZENGUES

2.9 Proposition d'une liste de commissaires pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

À partir des noms transmis par les communes, le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de proposer la liste ci-dessous de 18 commissaires titulaires et de 18 commissaires suppléants :

Communes	Représentants	
	Titulaires	Suppléants
AURADÉ	M. Jean-Claude SERVAT	M. Pierre LOUBENS
BEAUPUY	M. Jean-Michel SPYCHALA	M. Yann CORNU
CASTILLON-SAVÈS	M. Julien DÉLIX	M. Michaël LECLERCQ
CLERMONT-SAVÈS	M. Jean-Claude FAURÉ	Mme Martine MUNOZ
ENDOUIELLE	M. Bernard VIGUIER	M. Philippe MONTEIL
FONTENILLES	Mme Jocelyne TRIAES	M. Gérard GOMES
	M. Daniel THOULOUSE	M. Robert BRUNET
FRÉGOUVILLE	M. Éric ARIÈS	M. Michel DALDOSSO
L'ISLE-JOURDAIN	Mme Christine CLAIR	M. Pierre BRUSON
	M. Yves SÉNAC	Mme Christine DUCARROUGE
	Mme Danielle MARION	M. Jean-Louis CETTOLO
	M. Gérard DUFRÉCHOU	Mme Maryse PEMBERET
	M. Ginette LAY	M. Roger LEFORT
	Mme Chantal SABATHÉ	Mme Christiane BAU
LIAS	M. Philippe CASPAR	M. Benoît LAFARGUE
MARESTAING	Mme Yvette DANEZAN	M. Sébastien QUQUE
MONFERRAN-SAVÈS	M. Raymond LABORDE	Mme Marielle VIDAL
PUJAUDRAN	Mme Martine MARTELOZZO	M. René PÉRIN
RAZENGUES	M. Didier HELIGON	M. Ghislain RICHARD
SÉGOUFIELLE	M. Jean-Claude DAVID	M. Georges ZAMPARUTTI

- de charger le président de transmettre cette liste au directeur départemental des finances publiques par l'intermédiaire des services préfectoraux.

2.10 Élection des membres de la Commission intercommunale d'accessibilité

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à la majorité (pour : 32, abstentions : 3) :

- de désigner M. Francis IDRAC comme président de la CIA,
- d'élire les 14 représentants de la CCGT au sein de la Commission intercommunale d'accessibilité comme suit :

Communes	Représentants
AURADÉ	Mme Jacqueline BAYLAC
BEAUPUY	M. Frédéric PAQUIN
CASTILLON-SAVÈS	M. Julien DELIX
CLERMONT-SAVÈS	M. Gaëtan LONGO
ENDOUFIELLE	Mme Pascale TERRASSON
FONTENILLES	M. Christophe TOUNTEVITCH
FRÉGOUVILLE	M. Jean-Claude DAROLLES
L'ISLE-JOURDAIN	M. Yannick NINARD
LIAS	Mme Juliette DEGOUTTE
MARESTAING	Mme Claudine DANEZAN
MONFERRAN-SAVÈS	Mme Josianne DELTEIL
PUJAUDRAN	M ; Jean-Sébastien KLEIN-MEYER
RAZENGUES	Mme Janine LAHIRLE-BARIOULET
SÉGOUFIELLE	M. Georges BELOU

2.11 Élection des délégués dans les syndicats

2.11.1 Élection des délégués au Syndicat de Gestion de la Save et de ses Affluents (SGSA) – syndicat mixte fermé

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'élire 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants pour représenter la CCGT au sein du comité syndical du SGSA comme suit :

Représentants	
Titulaires	Suppléants
M. Jean-Luc DUPOUX	M. Pierre SABATHIER
M. Julien DELIX	Mme Martine ROQUIGNY
M. Gaëtan LONGO	Mme Josianne DELTEIL
Mme Pascale TERRASSON	M. Julien CAYROU
M. Georges BELOU	M Jean-Claude DAROLLES
M. Pierre LOUBENS	M. Francis LARROQUE

2.11.2 Élection des délégués au Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch (SMGALT) – syndicat mixte fermé

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'élire Mme Nadine FIERLEJ(FONTENILLES) et M. Jean-Sébastien KLEIN-MEYER (PUJAUDRAN) comme délégués titulaires pour représenter la CCGT au sein du comité syndical du SMGALT.

2.11.3 Élection des délégués au sein du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique »

Le président a invité les conseillers communautaires à procéder à l'élection des représentants de la CCGT au sein du comité syndical « Gers numérique » à bulletins secrets.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- d'élire à Mme Muriel ABADIE comme déléguée titulaire et Mme Pascale TERRASSON comme déléguée suppléante au sein du comité syndical « Gers numérique »,
- de charger le Président de notifier cette délibération au président du syndicat mixte ouvert « Gers numérique »,
- d'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

2.12 Désignation des délégués dans les associations

2.12.1 Désignation d'un représentant à l'Association Départementale du Développement des Arts du Gers (ADDA 32)

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner M. Frédéric PAQUIN (BEAUPUY) comme représentant de la CCGT au sein de l'ADDA 32.

2.12.2 Désignation des délégués au sein de l'association « Accueil Partage Initiative (API) en Gascogne »

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à la majorité (pour : 32, abstentions : 3) de désigner parmi les conseillers communautaires les 4 représentants suivants pour siéger au Centre social « API en Gascogne » :

Représentants
M. Jean-Claude DAROLLES
Mme Delphine COLLIN
M. Mohammed EL HAMMOUMI
Mme Janine BARIOULET-LAHIRLE

2.12.3 Désignation des représentants au sein de l'association « Claude NINARD »

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner parmi les conseillers communautaires M. Gérard PAUL (LIAS) et M. Jean-Claude DAROLLES (FRÉGOUVILLE) comme représentants pour siéger au sein de l'association « Claude NINARD ».

2.12.4 Désignation des représentants au sein de l'Office Intercommunal du Sport (OIS)

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à la majorité (pour : 29, abstentions : 6) de désigner parmi les conseillers communautaires les 3 représentants ci-après pour siéger au sein de l'OIS :

Représentants
M. Frédéric PAQUIN
M. Jean-Marc VERDIÉ
M. Gaëtan LONGO

2.12.5 Désignation des délégués au sein de l'association « École de Musique de la Gascogne Toulousaine »

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à la majorité (pour : 29, abstentions : 6) de désigner parmi les conseillers communautaires les 3 représentants suivants pour siéger au sein de l'École de musique de la Gascogne Toulousaine :

Délégués
M. Frédéric PAQUIN
Mme Marylin VIDAL
M. Gaëtan LONGO

2.12.6 Désignation des représentants à l'association « MJC »

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à la majorité (pour : 31, abstentions : 4) de désigner parmi les conseillers communautaires Mme Marylin VIDAL (ISLEJOURDAIN) et M. Frédéric PAQUIN (BEAUPUY) comme représentants pour siéger au sein de la MJC.

2.12.7 Désignation des délégués au sein de l'association « Gers Développement »

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à la majorité (pour : 32 contre : 3) de désigner parmi les conseillers communautaires Mme Muriel ABADIE (PUJAUDRAN) et M. Christophe TOUNTEVICH (FONTENILLES) comme représentants pour siéger au Conseil d'Administration de « Gers Développement ».

2.12.8 Désignation d'un représentant au sein de l'association « Entente Neste et Rivières de Gascogne (ENRG) »

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à la majorité (pour : 32, abstentions : 6) de désigner M. Jean-Luc DUPOUX (ISLE-JOUDRAIN) comme représentant de la CCGT pour siéger au sein de l'Entente Neste et Rivières de Gascogne.

2.13 Nomination des représentants de la CCGT à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) et à la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC)

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à la majorité (pour : 32, contre : 5, abstention : 1) de désigner les représentants (1 titulaire et 1 suppléant) suivants au sein du conseil communautaire pour siéger à toutes les Commissions Départementales d'Aménagement Commercial (CDAC) et à la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC) :

Représentants	
Titulaire	Suppléant
M. Christophe TOUNTEVITCH	M. Gaëtan LONGO

2.14 Désignation des délégués dans les syndicats

2.14.1 Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du secteur Est (SICTOM du secteur Est) – syndicat mixte fermé

À partir des noms transmis par les communes, le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner les 28 délégués titulaires ci-dessous pour représenter la CCGT au sein du comité syndical :

Communes	Délégués
AURADÉ	M. Lilian CASONATO
	M. Jean-Jacques BALMISSE
BEAUPUY	Mme Céline LABORIE-FULCHIC
	M. Jean-Louis BÉRARD
CASTILLON-SAVÈS	M. Michaël LECLERCQ
	M. Thierry IDRAC
CLERMONT-SAVÈS	M. Ghislain FAURE
	Mme Fabienne BOUÉ
ENDOUFIELLE	Mme Pascale TERRASSON
	M. Philippe MONTEIL
FONTENILLES	Mme Jocelyne TRIAES
	M. Fabrice MEYER
FRÉGOUVILLE	M. Éric ARIÈS
	M. Florian DUPOUX
L'ISLE-JOURDAIN	M. Patrick DUBOSC
	Mme Martine ROQUIGNY
LIAS	M. Gérard PAUL
	M. François LAPORTE
MARESTAING	M. Éric SANVICENTE

	M. Guillaume ROUX
MONFERRAN-SAVÈS	M. Raymond LABORDE
	M. Fabien LÈCHES
PUJAUDRAN	M. René PÉRIN
	M. Rémy BRISARD
RAZENGUES	M. Sébastien GARCES
	M. Benoît TAICLET
SÉGOUFIELLE	M. Frédéric VERGÉ
	M. Georges ZAMPARUTTI

2.14.2 Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne (PETR – PPG) - syndicat mixte fermé

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à la majorité (pour : 29, abstentions : 6) de désigner 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants pour représenter la CCGT au sein du comité syndical du PETR Pays Portes de Gascogne comme suit :

Délégués	
Titulaires	Suppléants
M. Francis IDRAC	M. Christophe TOUNTEVITCH
Mme Josianne DELTEIL	Mme Martine ROQUIGNY
M. Gaëtan LONGO	Mme Claire NICOLAS
Mme Pascale TERRASSON	Mme Marylin VIDAL

2.14.3 Syndicat de Gestion des Rivières d'Astarac-Lomagne (SYGRAL)

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner les délégués (1 titulaire et 1 suppléant) pour représenter la CCGT au sein du comité syndical du SYGRAL comme suit :

Représentants	
Titulaire	Suppléant
M. Jean-Luc DUPOUX	Mme Janine LAHIRLE-BARIOULET

2.14.4 Syndicat Départemental d'Énergies du Gers (SDEG) : désignation d'un représentant au sein de la commission consultative

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à la majorité (pour : 29, abstentions : 6) de désigner M. Gaëtan LONGO comme représentant de la CCGT pour siéger au sein de la commission consultative du SDEG,

2.14.5 Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) : désignation d'un représentant au sein de la commission consultative

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner M. Christophe TOUNTEVICH comme représentant de la CCGT pour siéger au sein de la commission consultative du SDEHG.

2.14.6 Désignation des représentants au syndicat mixte fermé pour l'accueil des gens du voyage MANÉO

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à la majorité (pour : 32, abstentions : 3) de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour représenter la CCGT au sein du comité syndical du SMAGV-MANÉO comme suit :

Délégués	
Titulaires	Suppléants
M. Yannick NINARD	M. Georges BELOU
Mme Delphine COLLIN	M. Jean-Claude DAROLLES

2.14.7 Désignation des représentants au Syndicat Mixte d'Intérêt Scolaire (SMIS) de CASTILLON-SAVÈS, FRÉGOUVILLE, GISCARO, MAURENS et la CCGT – syndicat mixte fermé

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner les représentants suivants au sein du SMIS de CASTILLON-SAVÈS, FRÉGOUVILLE, GISCARO, MAURENS et la CCGT :

Représentants	
Titulaires	Suppléants
M. Jean-Claude DAROLLES	Mme Josianne DELTEIL
M. Julien DÉLIX	Mme Pascale TERRASSON

2.14.8 Désignation des délégués au sein du syndicat mixte fermé « Scot de Gascogne »

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à la majorité (pour : 29, contre : 3 et abstentions : 3) de désigner les délégués (3 titulaires et 3 suppléants) suivants pour siéger au comité syndical du syndicat mixte du SCoT de Gascogne :

Représentants	
Titulaires	Suppléants
M. Francis IDRAC	M Jean-Luc DUPOUX
M. Gaëtan LONGO	Mme Pascale TERRASSON
M. Philippe DAGUES-BIÉ	M. Christophe TOUNTEVITCH

2.15 Désignation des membres au sein du Groupe d'Action Locale (GAL) du programme Leader PETR du Pays portes de Gascogne

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à la majorité (pour : 32, abstentions : 3) de désigner les 4 représentants suivants pour siéger au Comité de programmation :

Représentant
M. Gaëtan LONGO
Mme Claire NICOLAS
M. Jean-Sébastien KLEIN-MEYER
Mme Jocelyne TRIAES

2.16 Désignation des représentants au sein des sociétés

2.16.1 Société Publique Locale « Agence Régionale de l'Energie et du Climat Occitanie » (SPL AREC OCCITANIE) : désignation du membre de l'assemblée spéciale et du représentant permanent aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Afin de suivre les travaux des différentes réunions, le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à la majorité (pour : 32, abstentions : 3) :

- de désigner un même représentant aux deux assemblées,
- de désigner Mme Martine ROQUIGNY comme représentante de la CCGT pour siéger au sein l'assemblée spéciale de la société SPL AREC OCCITANIE composée des actionnaires ne disposant pas d'une part de capital suffisante pour leur assurer une représentation directe au sein du Conseil d'administration ;
- d'autoriser Mme Martine ROQUIGNY à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'assemblée spéciale, notamment sa présidence ou la fonction d'administratrice représentant l'assemblée spéciale ;
- d'autoriser Mme Martine ROQUIGNY à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'assemblée générale et/ou les statuts et notamment un poste de censeur ;
- de désigner Mme Martine ROQUIGNY comme représentante de la CCGT pour siéger au sein des assemblées générales d'actionnaires de la société SPL AREC OCCITANIE ;
- d'autoriser cette représentante au sein de l'assemblée spéciale ou du conseil d'administration à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés par le conseil d'administration ou par son président dans le cadre de leur mandat de représentation.

2.16.2 Société Publique Locale « Agence Régionale de l'Aménagement et de la Construction d'Occitanie » (SPL ARAC OCCITANIE) : désignation du membre de l'assemblée spéciale et du représentant permanent aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires

Afin de suivre les travaux des différentes réunions, le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à la majorité (pour : 29, contre : 3 et abstentions : 3) :

- de désigner un même représentant pour siéger aux deux assemblées,
- de désigner M. Gaëtan LONGO comme représentant de la CCGT pour siéger au sein l'assemblée spéciale de la société SPL ARAC OCCITANIE composée des actionnaires ne disposant pas d'une part de capital suffisante pour leur assurer une représentation directe au sein du Conseil d'administration ;
- d'autoriser M. Gaëtan LONGO à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'assemblée spéciale, notamment sa présidence ou la fonction d'administrateur représentant l'assemblée spéciale ;
- d'autoriser M. Gaëtan LONGO à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'assemblée générale et/ou les statuts et notamment un poste de censeur ;

- de désigner M. Gaëtan LONGO comme représentant de la CCGT pour siéger au sein des assemblées générales d'actionnaires de la société SPL ARAC OCCITANIE ;
- d'autoriser ce représentant au sein de l'assemblée spéciale ou du Conseil d'administration à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés par le conseil d'administration ou par son président dans le cadre de leur mandat de représentation.

2.16.3 Société par Actions Simplifiée « Energie Citoyenne Pays Portes de Gascogne » (SAS ECPPG) : désignation d'un représentant

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Mme Josianne DELTEIL comme représentante de la CCGT pour siéger au sein de l'assemblée générale de la SAS ECPPG.

2.17 Information sur la représentation de la Gascogne Toulousaine au Comité Départemental du Tourisme du Gers (CDT 32)

Pour information, le Président de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine est fléché pour siéger à l'assemblée générale du CDT 32.

3 FINANCES

3.1 Cotisation des entreprises (CFE) : dégrèvement exceptionnel au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire

Vu le 3^{ème} projet de loi de finances rectificative pour 2020, le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'instaurer le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire,
- de charger Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

3.2 Répartition du FPIC 2020

Après discussions et ne pouvant obtenir un vote à l'unanimité, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (32 voix pour, 3 abstentions) :

- d'opter pour la répartition à la majorité des 2/3 présentée ci-dessous,

					1	2	3
	Pop DGF 2020	Pour mémoire : répartition de droit commun 2019	Pour mémoire : FPIC perçu en 2019	Répartition de droit commun 2020	Répartition libre - répartition de la croissance entre Cnes +CCGT	Répartition libre toute la croissance à la CCGT	Répartition majorité des 2/3
FONTENILLES	6092	62 910	38 958	72 202	44 317	38 958	53 530
AURADE	698	10 901	7 609	11 598	8 223	7 609	9 919
BEAUPUY	198	2 285	1 988	2 727	2 162	1 988	2 209
CASTILLON SAVES	356	5 435	3 184	6 160	3 498	3 184	5 140
CLERMONT SAVES	340	4 714	2 772	5 524	3 071	2 772	4 357
ENDOUIELLE	558	7 344	5 354	7 827	5 845	5 354	6 326
FREGOUVILLE	354	5 428	3 805	6 248	4 117	3 805	5 052
ISLE JOURDAIN	9196	125 843	70 305	139 006	78 394	70 305	106 156
LIAS	634	7 131	4 224	8 054	4 782	4 224	5 929
MARESTAING	327	4 914	2 818	5 591	3 106	2 818	4 590
MONFERRAN SAVES	848	12 481	8 030	13 788	8 776	8 030	11 393
PUJAUDRAN	1570	24 637	16 722	26 538	18 103	16 722	21 680
RAZENGUES	254	3 632	2 343	4 237	2 567	2 343	3 553
SEGOUIELLE	1171	23 266	15 611	25 766	16 641	15 611	21 269
Total communes	22596	300 921	183 724	335 266	203 601	183 724	261 103
CCGT	22596	247 211	358 998	247 211	378 876	398 753	321 374
Total ensemble interco		548 132	542 722	582 477	582 477	582 477	582 477

- d'approuver les montants inscrits sur la fiche d'information,
- d'indiquer que ces modalités de répartition ne s'appliquent que pour l'année 2020.

4 RESSOURCES HUMAINES

4.1 Service Informatique et systèmes d'information : signature d'un contrat d'apprentissage

Suite au vote du point précédent, M. le Président décide d'ajourner ce point.

4.2 Modification du tableau des emplois

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité le nouveau tableau des emplois.

4.3 Services techniques : convention de mise à disposition de personnel entre la CCGT et la commune de l'Isle-Jourdain

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter la convention de mise à disposition de personnel entre la CCGT et la commune de l'Isle-Jourdain,
- d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

5 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5.1 ZAE Pont Peyrin 3 : dérogation à l'avis du Domaine dans le cadre de l'acquisition d'un terrain appartenant à M. Michel DUPRAT pour réaliser une future extension de la zone d'activités

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à la majorité (pour : 32, contre : 3) :

- de passer outre l'avis du Domaine estimant la valeur vénale de ce terrain à 37 706 € HT, soit 1 € HT / m², pour les motifs ci-avant exposés ;
- de confirmer l'acquisition de ce terrain au prix de 188 530 € HT, soit 5 € HT / m² ;
- d'autoriser le Président à signer l'acte de vente et à recevoir par Maître Franck JULIEN, notaire, tous les actes relatifs à ce dossier.

6 TOURISME COMMUNICATION

6.1 Plan de relance économique et touristique : exonération de la taxe de séjour du 01/06 au 31/12/2020

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de voter l'exonération de la taxe de séjour sur le territoire pour la période allant du 1^{er} juin 2020 au 31 décembre 2020,
- de donner délégation à M. le Président pour tout acte relatif à la mise en place de la mesure, dont le remboursement éventuel des sommes qui auraient déjà été acquittées pour des nuitées réalisées dans la période.

7 SPORT

7.1 Prolongation d'ouverture de la piscine 2020

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- se prononcer sur la date d'ouverture de la piscine au-delà du 6 septembre et jusqu'au 31 octobre 2020,
- donner délégation à M. le Président pour tout acte relatif à cette ouverture.

8 QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ M. BIZARD demande ce que va devenir le bâtiment de la MCEF.
M. IDRAC répond que le service Aménagement du territoire va occuper les locaux.
- ⇒ M. BIZARD demande si les entreprises aéronautiques ont été contactées pour connaître l'incidence sur les finances de la CCGT.
M. IDRAC répond que M. LERAY du service Développement économique s'en occupe depuis la semaine dernière. Il ajoute qu'un point sera réalisé à la prochaine commission « Développement économique » de septembre 2020.
- ⇒ M. IDRAC informe l'assemblée que suite à la démission de Mme COLLIN, du bureau communautaire, celui-ci est désormais composé des 14 maires de la Gascogne Toulousaine.
- ⇒ M. IDRAC précise que les convocations du conseil communautaire de septembre 2020 seront envoyées sur les adresses professionnelles CCGT.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le mardi 22 septembre 2020, à 18 h 30, à BEAUPUY.

La séance est levée à 19 h 54.

Le Président,



Francis IDRAC